

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC15

présenté par  
M. Durand, rapporteur

-----

### ARTICLE 45 BIS

A l'alinéa 4, après le mot :

« établissements »,

insérer les mots :

« d'enseignement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.